

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 32222 à 32243

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 4 et 5 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 1^{er} du projet de loi ouvrant la privatisation de GDF alors que d'autres voies sont possibles pour construire un pôle en matière d'énergie. Mais aussi de mettre un terme à l'ouverture du marché en matière de fournisseur d'électricité.

Par ailleurs, il n'y a aucune obligation à avoir comme préalable l'ouverture du marché ni la privatisation pour garantir de la tarification sociale en matière de fourniture d'énergie.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 32222 de M. Daniel Paul
Adt n° 32223 de M. Asensi
Adt n° 32224 de M. Biessy
Adt n° 32225 de M. Bocquet
Adt n° 32226 de M. Braouezec
Adt n° 32227 de M. Brard
Adt n° 32228 de M. Brunhes
Adt n° 32229 de Mme Buffet
Adt n° 32230 de M. Chassaigne
Adt n° 32231 de M. Desallangre
Adt n° 32232 de M. Dutoit
Adt n° 32233 de Mme Fraysse
Adt n° 32234 de M. Gérin
Adt n° 32235 de M. Goldberg
Adt n° 32236 de M. Gremetz
Adt n° 32237 de M. Hage
Adt n° 32238 de Mme Jacquaint
Adt n° 32239 de Mme Jambu
Adt n° 32240 de M. Lefort
Adt n° 32241 de M. Liberti
Adt n° 32242 de M. Sandrier
Adt n° 32243 de M. Vaxès